

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 22 Juin 2022	Séance du Mardi 28 Juin 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-huit Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 39	
Présents : 26	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 13	Abstention : 0	
Rapporteur	Claude REVEL	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet) représentée par Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par Jean François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Patrick-Albert JAURES (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Motion du Conseil communautaire – Adhésion des communes de Paulhan, Canet et Aspiran à la convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire intercommunal

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 Novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Considérant qu'une convention cadre de l'Opération de Revitalisation de territoire va être préalablement conclue entre la Communauté de communes et la ville-centre Clermont l'Hérault qui est également lauréate du programme Petite Ville de demain,

Considérant que l'intégration d'une ou plusieurs communes signataires dans l'ORT peut s'effectuer par voie d'avenant à la convention cadre,

Considérant que les communes de Paulhan, Canet et Aspiran répondent eu égard notamment en leur qualité de communes bourgs-centre, aux enjeux et objectifs tenant à une intégration au sein de l'ORT intercommunale.

Considérant que le Comité de Projet Petite Ville de demain du 21 Juin 2022 a émis un avis favorable à l'intégration de ces trois communes dans un second temps. Qu'il résulte de cette intégration en deux temps, l'impératif de pouvoir préalablement contractualiser avec la ville-centre de l'intercommunalité, également lauréate du programme Petite Ville de Demain.

Considérant que par courrier daté du 17 Juin 2022 adressé aux communes de Paulhan, Canet et Aspiran, le représentant de l'Etat, Monsieur le sous-préfet de Lodève a aussi émis un avis favorable à cette intégration indiquant que la signature « *interviendra par voie d'avenant dans un délais rapide puisqu'avant la fin de l'année* »,

Les villes de Paulhan, Aspiran et Canet se positionnent comme des pôles d'équilibre pour lesquels des actions fortes en matière d'amélioration de l'habitat, du maintien des activités et de valorisation des potentiels de renouvellement urbain sont le gage d'une revitalisation commune.

La recherche de solidarité et d'équilibre entre ces pôles urbains historiques à conforter et les autres communes rurales du territoire doit permettre non seulement la redynamisation de ces centres mais de l'ensemble du territoire communautaire.

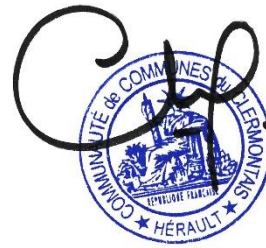
Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la poursuite de la démarche d'élaboration d'une Opération de Revitalisation Intercommunale,
- **S'ENGAGE** à l'intégration des communes de Paulhan, Canet et Aspiran au programme de l'ORT Intercommunale,
- **ACTE** auprès des partenaires institutionnels et partie-prenantes à la convention cadre de l'ORT que cette intégration devra intervenir avant le 31 Décembre 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour l'intégration des communes de Paulhan, Canet et Aspiran à l'ORT.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20220630-2022-06-28-11-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022